



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1513

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme de développement économique de la Métropole de Lyon - Période 2016-2021

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morage.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1513**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme de développement économique de la Métropole de Lyon - Période 2016-2021**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le développement économique a toujours figuré au premier rang des priorités de la Communauté urbaine de Lyon qui a déployé depuis plus de dix ans un programme d'actions ambitieux dans ce domaine autour de quatre priorités :

- la compétitivité de son tissu d'entreprises par le biais, notamment, d'une politique de soutien à l'innovation et à la recherche ;
- l'attractivité de son territoire avec le développement de grands projets urbains et le soutien à trois secteurs d'excellence (sciences de la vie, écotechnologies, numérique) porteurs de différenciation internationale ;
- le soutien à l'émergence et la création de nouvelles entreprises ;
- le renforcement de sa dimension et de son rayonnement internationaux que ce soit en matière universitaire, touristique, événementielle, etc.

Aujourd'hui, l'agglomération lyonnaise est ainsi devenue un des territoires de référence en Europe pour son dynamisme économique, figurant souvent dans le top 10 des métropoles européennes comme l'attestent les récents classements d'EY et d'IBM (attractivité) ou de Jones Lang Lasalle (dynamique tertiaire).

Par ailleurs, cette dynamique économique a permis à l'aire urbaine lyonnaise de connaître depuis cinq ans un solde net d'emplois de plus de 4 000 par an dans un contexte national beaucoup plus négatif.

La Communauté urbaine devenue Métropole en janvier 2015 par la fusion avec le Conseil général du Rhône, il a semblé important de mener une réflexion conduisant à la définition d'un nouveau schéma de développement économique pour prendre en compte, notamment, les nouvelles compétences et donc nouvelles responsabilités de la collectivité territoriale.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les régions établissent leur schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, dans lequel elles expriment leur politique de développement économique régional. Dans le cas de la région Auvergne Rhône-Alpes, la loi prévoit que ce schéma soit élaboré "en concertation avec la Métropole [de Lyon]". L'objectif de la loi NOTRe est de faire en sorte que les deux schémas, régional et métropolitain, se mettent en œuvre, de manière coordonnée, au bénéfice du développement économique territorial.

L'élaboration de ce programme de développement économique, soumis au vote du Conseil de la Métropole, permettra d'engager un dialogue avec la Région sur les enjeux et priorités pour le développement économique du territoire.

La Région devant adopter son schéma à la fin de l'année 2016, l'objectif est de travailler dans une dynamique commune, en organisant la complémentarité des actions et des interventions publiques avec, pour finalité, la stimulation de la croissance et la création d'emplois sur le territoire.

Le schéma de développement économique de la Métropole de Lyon se composera de 3 volets :

- action économique : programme de développement économique 2016-2021 ;

- aménagement économique : volet économique des grands projets urbains, zones d'activité, programme lié aux zones d'activités (requalification, réseau d'initiative publique très haut débit, réserves foncières), schémas thématiques (schéma directeur d'urbanisme commercial -SDUC-, schéma de développement de l'hébergement touristique -SDHT-, schéma de développement universitaire -SDU-), orientations du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) ;

- insertion : programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (voté par le Conseil de la Métropole en décembre 2015).

L'objet de la présente délibération est de présenter les orientations stratégiques du volet "Programme de développement économique 2016-2021".

La déclinaison en plan d'action de ces orientations se fera avec l'appui des partenaires économiques de la Métropole : chambres consulaires, organisations patronales et autres partenaires sociaux, pôles de compétitivité, Université de Lyon, Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, etc.

I - L'élaboration du programme de développement économique

Initiée en décembre 2015, l'élaboration du programme de développement économique a été menée de manière partenariale avec l'ensemble du monde économique lyonnais et à partir d'un diagnostic réalisé par l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE).

1° - Le diagnostic des mutations et des nouveaux moteurs de l'économie lyonnaise

L'OPALE a entrepris, en janvier 2015, avec la collaboration des partenaires de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise (GLEE), le diagnostic socio-économique du territoire à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon.

Ce travail a conduit à la publication en janvier 2016 d'un document intitulé "Mutations et nouveaux moteurs de l'économie lyonnaise - 10 ans d'évolutions socio-économiques".

Ce document identifie les grandes tendances socio-économiques à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon. Il permet de mettre en exergue les forces et faiblesses du territoire, en comparant le territoire avec d'autres métropoles françaises et européennes, et de dresser un premier bilan de l'action économique menée notamment par la Métropole.

Ces éléments de diagnostic ont été mis en partage lors des différentes séances de travail et de concertation.

2° - Des groupes de travail thématiques, associant les partenaires économiques

Des groupes de travail techniques se sont réunis avec les partenaires économiques de la Métropole : membres de GLEE, ADERLY, Office du tourisme, Espace numérique entreprises (ENE), pôles de compétitivité et clusters, Lyon French Tech, Fondation pour l'Université de Lyon, etc.

Ces travaux ont été structurés autour de 4 thématiques : immobilier/grands projets, entrepreneuriat/entreprises, recherche et innovation, attractivité et relations internationales.

Ces groupes ont dressé un bilan partagé de l'action menée par la Métropole de Lyon et identifié les piliers à conforter et les nouveaux défis à mener pour le développement économique.

3° - La concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire

Afin d'établir un programme de développement économique qui soit en adéquation avec les besoins du territoire, plusieurs temps d'échanges ont été organisés pour associer largement les membres de la communauté économique du territoire et aboutir à une production largement partagée.

Jusqu'à fin juin 2016, une phase importante de concertation autour de la déclinaison des grands enjeux en orientations stratégiques a eu lieu à la fois avec le monde politique (Commission générale de la Métropole, Conférences territoriales des Maires, Commission économique du Pôle métropolitain, Conseil de développement de la Métropole, Commission développement économique, numérique, insertion et emploi de la Métropole de Lyon) et le monde économique (Commission économique du MEDEF, Commission industrie de la CCI).

La Métropole a organisé plusieurs rencontres avec différents partenaires : chefs et représentants d'entreprises, structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat, Présidents et directeurs de GLEE (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne-Roanne, MEDEF Lyon-Rhône, CGPME, Chambre de métiers et de l'artisanat, Université de Lyon).

Ces séances se sont déroulées sous le format suivant : présentation du diagnostic de l'OPALE suivi d'échanges sur les perspectives d'évolution de l'action économique de la Métropole.

La concertation a également été politique : pôle développement économique, relations internationales, emploi et insertion, commission développement économique, numérique, insertion et emploi, Commission générale, réunions avec les 9 Conférences territoriales des Maires, organisations syndicales représentatives des salariés, groupes politiques.

Le point d'orgue a été la conférence débat sur les orientations économiques de la Métropole de Lyon 2016-2021, qui s'est tenue le 30 juin 2016 à l'Université Catholique de Lyon. 400 personnes du monde économique lyonnais (entrepreneurs, représentants des chambres consulaires, des syndicats patronaux, des universités et des pôles de compétitivité, etc.) ont assisté à cet événement.

II - Le bilan de l'action économique 2009-2015

Depuis plus de dix ans, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, a considérablement renforcé son action en faveur du développement économique permettant à son territoire d'accéder au rang de métropole européenne.

Le bilan dressé de ces six dernières années montre le passage de caps déterminants, validant les efforts et les choix faits par la politique économique du Grand Lyon.

1° - Une stratégie de spécialisation qui a porté ses fruits

Au cours de la dernière décennie, le Grand Lyon, avec ses partenaires, a fait de l'innovation et de la spécialisation sectorielle les axes forts de sa politique économique. Ces efforts portent aujourd'hui leurs fruits, en témoignent notamment les évolutions constatées sur les secteurs clés prioritaires de la Métropole que sont les sciences de la vie, les cleantech et le numérique.

La santé/biotechnologie, secteur emblématique de la Métropole, a enregistré une hausse de 4 % de l'emploi salarié privé depuis 2009 et une hausse également du nombre de ces établissements et de ces créations d'entreprises. Cela confirme les choix effectués ces dernières années avec un accent mis sur l'animation et la structuration de la filière et, notamment :

- LyonBiopôle : financement de la structure à hauteur de 1,4 million d'euros sur 2009-2015 et 6 millions d'euros pour le financement de 17 projets de recherche et développement (R&D),
- CLARA : financement de la structure à hauteur de 1,1 million d'euros et de 14 projets de R&D à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Les cleantech enregistrent également une croissance de leurs activités (industrie chimique : + 2 % de l'emploi ; environnement : + 5 % ; énergie : + 10 %). La Métropole a fait le choix d'en faire sa deuxième filière prioritaire. Ont notamment porté leurs fruits :

- les soutiens apportés aux pôles de compétitivité et clusters : 2,1 millions d'euros pour le fonctionnement des structures et 8,3 millions d'euros pour le financement des projets de R&D ;
- le financement de projets de R&D collaboratifs comme la plateforme d'innovation Axel One (chimie environnement).

Enfin, l'agglomération lyonnaise a confirmé sa place de second pôle français dans le numérique et a enregistré une croissance de 11 % des effectifs salariés entre 2009 et 2015 ; secteur que la Métropole a accompagné via le soutien aux start-ups, aux structures d'animation (pôles, clusters, incubateurs...) et l'obtention du Label French Tech en 2014.

2° - Le maintien d'une industrie qui a muté

L'aire urbaine lyonnaise concentre 18 % de l'emploi salarié dans le secteur de l'industrie, soit 137 350 emplois. Elle est ainsi en tête des grandes aires urbaines françaises, devant Strasbourg, Toulouse, Nantes et Marseille. Avec les emplois induits, ce sont donc près d'un actif lyonnais sur trois qui travaille pour ou grâce à l'industrie.

L'industrie grandlyonnaise tire sa force de sa diversité, avec des secteurs qui connaissent des évolutions globalement plus favorables qu'au niveau national. On constate une mutation des emplois avec des fonctions de production en baisse et une hausse de 37 % des fonctions dites métropolitaines (conception recherche, prestations intellectuelles, gestion, commerce interentreprises, etc.).

L'action du réseau des 14 développeurs économiques sur le territoire qui ont rencontré chaque année plus de 1 400 entreprises pour près de 1 200 problématiques traitées, l'accompagnement de dossiers de reconversion industrielle, le soutien à la requalification de zones d'activité (18 millions d'euros investis pour 40 opérations de voiries), le projet Vallée de la Chimie sont quelques-unes des actions menées par le Grand Lyon dans ce domaine.

3° - Un secteur tertiaire de dimension européenne

D'après l'étude "Why Invest in Lyon" de Jones Lang Lasalle et EY de 2016, Lyon est la 8^{ème} métropole européenne pour son parc immobilier avec plus de 5,9 millions de m² devant Barcelone, Rotterdam, Manchester ou Genève et la 9^{ème} métropole européenne en termes de demande tertiaire placée avec plus de 272 000 m².

Ces performances placent Lyon au rang des "eurocities" européennes aux côtés de Francfort, Barcelone, Milan et Amsterdam et loin devant des métropoles régionales françaises (Aix-Marseille : 147 000 m² placés ; Lille : 172 000 m² placés).

Ces résultats confirment la stratégie tertiaire mise en place. Cette dernière repose sur la garantie donnée aux entreprises de trouver une solution adaptée à leur besoin, la régulation et la programmation d'une offre tertiaire pour répondre aux attentes des investisseurs et du marché, et la construction d'une offre d'accueil autour des grands projets urbains.

La Métropole de Lyon affirme enfin son ambition tertiaire autour d'un hub métropolitain (Lyon Part-Dieu), de 4 quartiers porteurs de dynamique immobilière (Confluence, Gerland, Carré de Soie et Techlid Ouest-Nord), de quartiers intermédiaires (Vaise, Lyon 6^{ème}/Presqu'île, Porte des Alpes) et d'opérations emblématiques comme le Grand Hôtel Dieu.

4° - Une attractivité toujours plus grande

Depuis le lancement de la marque ONLYLYON en janvier 2007, l'agglomération lyonnaise n'a cessé d'accroître son attractivité :

- pour les entreprises étrangères attirées par l'ADERLY : ce sont ainsi 683 projets exogènes implantés par l'ADERLY sur la période 2006-2015, s'accompagnant de la création à 3 ans de 14 624 emplois ;

- pour le tourisme d'affaires : Lyon est la 2^{ème} ville française de congrès et de salons,

- pour le tourisme d'agrément : Lyon est classée 3^{ème} destination française préférée des étrangers (Tripadvisor) et les ouvertures récentes de nouvelles lignes aériennes (Dubai par Emirates en 2012, Montréal par Air Canada en 2016) et ferroviaire (Londres par Eurostar en 2015) ont encore renforcé la venue de touristes étrangers.

5° - Une dynamique entrepreneuriale créatrice d'emplois

L'agglomération lyonnaise est la 2^{ème} aire urbaine de France en termes de dynamique entrepreneuriale. Le nombre de créations d'entreprises a ainsi plus que doublé entre 2006 et 2014, passant de 10 208 à 22 689, devant Aix-Marseille (18 179), Bordeaux (13 600) et Toulouse (12 733).

La Métropole de Lyon a mené une action soutenue depuis 10 ans pour développer l'entrepreneuriat en agissant à la fois sur l'esprit d'entreprise et sur l'optimisation de la chaîne d'accompagnement des porteurs de projets.

6° - Une métropole moteur pour les territoires alentours

L'économiste Laurent Davezies a démontré, en 2016, dans une étude spécifique, que la Métropole de Lyon ne se coupe pas de son environnement local et régional et plus généralement des territoires périphériques. Elle constitue au contraire un des principaux moteurs de solidarité interterritoriale du pays. Le rayonnement de son économie bénéfique, par de multiples mécanismes, à de très larges territoires.

La Métropole de Lyon crée tout d'abord plus de richesses qu'elle ne perçoit de revenus. Elle contribue, en 2012, à 3,1 % du PIB national et ne bénéficie que de 2,2% du revenu disponible brut (RDB) du pays. Cet écart entre PIB et RDB peut être estimé à 8,3 milliards d'euros. Il bénéficie pour 85% aux départements limitrophes tels que le Rhône, l'Ain, l'Isère ou la Loire.

De plus, la métropole lyonnaise est contributrice nette aux revenus du travail des territoires qui l'environnent. Ce territoire est le pôle d'emploi majeur de la région, avec 683 300 emplois pour "seulement" 552 600 actifs occupés vivant dans la Métropole. En 2011, 184 000 actifs habitent à l'extérieur et viennent y travailler.

En d'autres termes, c'est 27 % des emplois qui sont occupés par des "navetteurs", c'est-à-dire une personne qui fait régulièrement la navette au moyen d'un transport public ou d'un véhicule privé, de son habitation à son lieu de travail.

III - Les grandes orientations stratégiques de la Métropole

Le travail de concertation et, notamment, les nombreuses rencontres avec les acteurs économiques et chefs d'entreprise ont fait émerger des points de vigilance pour l'action économique de la Métropole. Les 4 000 emplois supplémentaires créés annuellement dans l'agglomération restent majoritairement le fait d'entreprises "déjà présentes sur le territoire" et, principalement, des PME, indiquait l'INSEE dans une étude d'octobre 2015.

Or, ces PME sont trop souvent encore contraintes dans leur capacité de grandir et de créer de l'emploi, par :

- une faible internationalisation :

La moitié des PME régionales réalisent moins de 3 % de leur chiffre d'affaires à l'export et ¼ des entreprises moins de 18 % de leur chiffre d'affaires. Dans le Rhône, le solde commercial est négatif et se monte à 4,6 milliards d'euros, avec des exportations qui diminuent depuis 2012 (- 17 %).

- un lien encore trop limité avec la recherche publique :

Malgré les efforts des pôles de compétitivité, de la Banque publique d'investissement (BPI), des structures de transfert, trop peu de PME ont encore accès aux ressources de la recherche publique.

- une transition numérique à renforcer :

Concernant le nombre d'entreprises disposant d'un site Internet, la France se classe au 22^e rang sur 28 en Europe. La baisse de productivité de nos PME est donc impactée par le retard dans la numérisation.

- des difficultés de recrutement :

Beaucoup de secteurs connaissent aujourd'hui des difficultés de recrutement : industrie, logistique, numérique, hôtellerie restauration... difficultés qui impactent la capacité de croissance des PME.

La concertation a aussi souligné que même si l'industrie a conservé son poids dans l'économie de la Métropole, elle continue de rencontrer des difficultés liées à une concurrence mondiale toujours plus forte, la difficulté de trouver des fonciers accessibles financièrement et sans contraintes réglementaires réductrices, des difficultés de recrutement dans des métiers techniques... Il faut donc continuer à mettre des moyens dans l'accompagnement à sa mutation.

Le travail de diagnostic a également mis en lumière quelques éléments de contexte qu'il faut prendre en compte :

- les innovations naissent toujours plus à l'interface des secteurs ;
- des activités économiques renforcent leur poids dans la Métropole du fait des mutations des activités industrielles (ingénierie urbaine et industrielle) ou de l'émergence de nouvelles préoccupations sociétales comme la sécurité, le vieillissement ou le bien-être : sécurité/risque/assurance, nutrition/alimentation/santé ;
- les métropoles sont les territoires d'expérimentation de nouvelles activités par excellence parce qu'elles concentrent, en même temps, les ressources scientifiques et technologiques, la capacité d'impulsion, une zone de chalandise et un nombre de clients suffisant ;
- la responsabilité de l'insertion et de l'emploi souhaitée lors de la création de la Métropole de Lyon par l'intégration des compétences sociales issues du Conseil général du Rhône va forcément "colorer" la stratégie de développement, notamment par un souci plus marqué de l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire ;
- la politique de développement économique de la Métropole doit continuer à intégrer tout ce qui peut permettre de favoriser une meilleure prise en compte de la préservation et de la protection de l'environnement : économie circulaire, circuits courts, énergies propres, etc.

Mieux accompagner les PME et notamment celles au potentiel de croissance, prendre en comptes les mutations économiques et sociétales importantes qui s'opèrent, continuer à renforcer son attractivité dans une compétitivité toujours plus forte de la part des métropoles européennes, construire une politique économique soucieuse des personnes et de leur environnement, articuler au mieux son action avec la Région mais également les partenaires du Pôle métropolitain... tels sont quelques-uns des enjeux que porte ce programme de développement économique.

Pour relever ces défis, la Métropole a fait le choix de structurer son programme de développement économique 2016-2021 autour de quatre ambitions : Lyon Métropole fabricante, Lyon Métropole apprenante, Lyon Métropole attirante et Lyon Métropole entraînante.

Ce programme s'inscrit dans la continuité d'une stratégie de développement économique qui a, jusqu'à présent, porté ses fruits.

Pour chacune de ces ambitions, la Métropole va donc poursuivre et/ou renforcer les actions déjà engagées et initier de nouvelles démarches ou inflexions avec ses partenaires économiques.

1° - La Métropole fabricante

Pour que les projets se créent et se concrétisent sur l'agglomération lyonnaise, la Métropole doit permettre à tous les talents et énergies de se révéler et de se mettre en mouvement. La Métropole fabricante, c'est la Métropole de tous les entrepreneurs qui conçoivent, innovent et produisent.

L'action économique de la Métropole fabricante se développera autour de trois axes :

- accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) au potentiel de croissance ;
- consolider le socle industriel ;
- favoriser la naissance d'innovation à l'interface des secteurs d'excellence.

a) - Accompagner les PME et PMI au potentiel de croissance

Les PME et PMI sont les principales sources de compétitivité et de création d'emplois du tissu économique. Confrontées à plusieurs problématiques freinant leur expansion (faible internationalisation, liens limités avec le monde de la recherche, une transition vers le numérique difficile), la Métropole souhaite leur accorder une attention toute particulière pour qu'elles puissent disposer sur le territoire des conditions nécessaires à leur croissance.

L'action de la Métropole en faveur des entreprises se concentrera autour de l'appui à la création d'entreprises (Lyon Métropole d'entrepreneurs, programme Big Booster...), l'accompagnement de proximité (réseau des développeurs économiques, pôles entrepreneuriaux...) et la mise en œuvre de dispositifs leur permettant de passer des caps de croissance (Pépites...), afin d'encourager l'émergence de nouvelles entreprises de taille intermédiaires (ETI).

Le pacte PME sera renforcé pour permettre aux PME d'accéder plus facilement à la commande publique et à celle des grandes entreprises. Le Pacte PME devra aussi permettre aux PME de profiter des compétences et soutien des grandes entreprises en matière d'innovation, d'ouverture internationale, de ressources humaines (RH).

De plus, la Métropole souhaite apporter des réponses aux freins exposés par les PME en développant des actions visant à faciliter leur accès au numérique, en favorisant leur développement à l'international (export) et en facilitant leur lien avec le monde de la recherche pour créer des synergies.

Une attention particulière continuera d'être portée au secteur du commerce et de l'artisanat, notamment en favorisant le développement de nouveaux espaces d'activités (offres immobilières dédiées en ville, zones artisanales, soutien au commerce de centres villes...). Rappelons que ce secteur compte aujourd'hui sur la Métropole environ 3 700 établissements pour le commerce de gros, 5 600 établissements pour le commerce de détail (source Acoff-Urssaf 31-12-2014) et plus de 20 000 artisans et maître-artisans. Cela constitue donc un poumon indispensable de l'économie métropolitaine.

b) - Consolider le socle industriel

L'objectif est d'affirmer la vocation industrielle du territoire, en conservant son socle industriel, pourvoyeur de 18 % des emplois, et en le renforçant car l'industrie et ses métiers évoluent et ont un impact sur les autres secteurs de l'économie grandlyonnaise, en témoigne la forte augmentation des effectifs des entreprises de l'ingénierie et des services à l'industrie.

Les entreprises industrielles grandlyonnaises doivent pouvoir trouver, avec l'appui de la Métropole, l'opportunité de se développer et d'adapter leurs moyens de production aux enjeux de demain, en termes de compétitivité et d'efficacité énergétique, de rarefaction des ressources et de volatilité des cours des matières premières.

L'action de la Métropole se fera ainsi notamment en faveur de la création et du maintien d'espaces industriels (et notamment la réalisation de l'aménagement économique de la Plaine Saint Exupéry ou le second appel des 30 de la Vallée de la Chimie), d'un appui au développement des procédés industriels du futur (Gaya, Usine de Transformation du Futur) et des plateformes technologiques (Sysprod), de l'accompagnement aux démarches d'écologie industrielle et territoriale, d'approvisionnement durable, d'éco-conception et de développement de nouveaux modèles économiques (refabrication, économie de la fonctionnalité).

Enfin, une attention sera portée à réaffirmer la position logistique de la Métropole qui dispose de nombreux atouts à exploiter (fret aérien et ferroviaire, port industriel...).

c) - Favoriser la naissance de l'innovation à l'interface des secteurs d'excellence

Ces dix dernières années, la Communauté urbaine de Lyon à laquelle a succédé la Métropole, a mené une stratégie fructueuse d'appui à des filières d'excellence (sciences de la vie, cleantech et numérique). Pour accompagner les mutations de ces différents secteurs, il convient désormais d'encourager le croisement entre ces filières pour créer des synergies à leur interface.

Les sciences de la vie vont demeurer une filière prioritaire de la nouvelle feuille de route économique de la Métropole. Elles seront appréhendées dans une dimension élargie autour du "vivre en bonne santé" au croisement de la nutrition et de la santé.

La Métropole doit devenir toujours plus un territoire d'expérimentation, notamment dans les systèmes urbains et services de demain, portée par une stratégie de Métropole intelligente incluant acteurs publics et privés.

Les industries créatives incarneront également la pertinence de l'inter-filière, en se présentant à l'interface des dimensions économiques, culturelles et créatives.

Enfin, la Métropole souhaite travailler au cours de ces six prochaines années à la détection et l'essor de nouvelles spécialisations qui représentent déjà un poids fort de l'économie grandlyonnaise. C'est notamment le cas de la filière "assurance, risque, sécurité" et de celle de "l'ingénierie urbaine et industrielle".

2° - La Métropole apprenante

Une Métropole apprenante doit répondre efficacement à l'enjeu majeur de la production, de la diffusion et du partage des savoirs, tout au long de la vie des hommes et des organisations. Ce défi doit mobiliser tout autant les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'Université aux grandes écoles, que les entreprises face à leurs enjeux de formation et d'innovation.

Le Métropole de Lyon bénéficie d'un potentiel énorme avec une université forte de plus de 144 000 étudiants, des établissements ou écoles reconnus, des établissements privés de niveau international et de nombreux centres de formation de grandes entreprises (Orange, Veolia, EDF, RTE, etc.).

L'action économique de la Métropole apprenante se développera autour de trois axes :

- soutenir l'excellence internationale de l'Université de Lyon ;
- accompagner les initiatives pour adapter les formations aux besoins des entreprises ;
- faire de la formation un vecteur de compétitivité pour le territoire.

a) - Soutenir l'excellence internationale de l'Université de Lyon

Par ses relations privilégiées avec l'Université de Lyon, la Métropole souhaite conforter le rôle de l'Université comme un levier de l'excellence et du rayonnement international de l'agglomération lyonnaise. L'Université de Lyon doit renforcer sa visibilité à l'étranger en garantissant l'excellence de ses formations et en coopérant toujours plus avec des universités étrangères. La Métropole appuiera cette démarche avec, notamment, l'appui au développement de deux campus d'envergure internationale : le campus Lyon Tech La Doua et le campus Charles Mérieux pour renforcer leur attractivité.

b) - Accompagner les initiatives pour adapter les formations aux besoins des entreprises

De nombreuses filières potentiellement créatrices d'emplois sont impactées par la difficulté à recruter du personnel compétent. L'objectif est, en lien avec la Région et l'État, de travailler à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande afin de ramener à l'emploi certains publics qui s'en sont éloignés, faute de formation adaptée.

Les filières potentiellement créatrices d'emplois identifiées sont notamment le numérique, la logistique, les services à la personne, l'hôtellerie, la restauration, le BTP, la rénovation énergétique des bâtiments, environnement, etc.

c) Faire de la formation un vecteur de compétitivité pour le territoire

Pour faire face aux évolutions du monde du travail et particulièrement des nouveaux modes de travail (baisse du salariat, télétravail, etc.), la Métropole doit savoir anticiper, s'adapter et donner à chacun la possibilité de rebondir, de se former, de s'intégrer à travers la valeur travail.

La prise en charge de la compétence des "collèges" donne à la Métropole un nouveau levier pour sensibiliser la future population active au monde du travail, pour diffuser l'esprit entrepreneurial.

3° - La Métropole attirante

La Métropole attirante, c'est affirmer Lyon comme une métropole singulière, influente, accueillante et épanouissante.

Face à des compétiteurs de mieux en mieux organisés et des ressources financières à optimiser, la Métropole se doit de garder un temps d'avance pour rester attractive vis-à-vis de toutes ses cibles : entreprises, touristes, étrangers, talents, étudiants, organisateurs d'événements, délégations...

Le modèle ONLYLYON doit évoluer pour aboutir sur un système plus intégré, plus ouvert et encore plus efficace.

L'action économique de la Métropole attirante se développera autour de trois axes :

- forger une compétence distinctive d'accueil ;
- faire rayonner Lyon dans le monde et accueillir le monde à Lyon ;
- faire connaître et aimer Lyon.

a) - Forger une compétence distinctive d'accueil

Un gros chantier sera mené autour de l'accueil qui doit devenir un domaine d'excellence, un marqueur lyonnais assumé et revendiqué. C'est une question d'état d'esprit, de mobilisation mais également d'infrastructures de qualité.

Cet état d'esprit doit être partagé par tous les Lyonnais vis-à-vis de tous les publics. Il doit être visible sur tout le territoire. Ainsi, la démarche "Lyon Welcome Attitude" doit évoluer vers un dispositif plus large, plus systématique et multi cibles. La création d'un "expat centre" permettra de faciliter les démarches administratives des cadres s'implantant à Lyon.

La Métropole travaille avec ses partenaires pour réunir les conditions optimales de l'accueil. Au-delà de l'état d'esprit, les actions à mener concernent les infrastructures, la régulation de l'offre immobilière et hôtelière (SDHT) et le développement de nouveaux grands projets urbains pour être en capacité d'accueillir de nouvelles implantations mais également pour les attirer, les faire rester.

La Métropole souhaite poursuivre son travail de facilitateur pour l'implantation de nouvelles entreprises, en lien avec l'ADERLY en charge de la prospection exogène.

En coopération avec l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, la Métropole, dont la compétence tourisme relevait de la Communauté urbaine depuis 2010, veut conforter Lyon comme une destination de premier plan des grands événements, en allant en gagner de nouveaux, en répondant à de nouvelles candidatures et en accompagnant dans leur développement des événements à potentiel de croissance. Elle souhaite également développer le tourisme d'agrément.

b) - Faire rayonner Lyon dans le monde et accueillir le monde à Lyon

Un enjeu fort de l'attractivité grandlyonnaise est également de pouvoir répondre à la nécessité d'internationalisation de la Métropole, que ce soit en développant Lyon, son image et ses entreprises à l'étranger ou en développant des signes d'internationalisation sur son territoire.

Une attention particulière sera portée au développement de l'aéroport de Lyon, comme porte d'entrée mais également de sortie du territoire. Il dispose de véritables atouts pour se développer.

La Métropole continuera de s'affirmer également à l'international par le biais de coopérations privilégiées avec des villes ou pays cibles (Chine, Boston, etc.) et par une présence à Bruxelles.

Pour renforcer leur ancrage dans le territoire, la Métropole poursuivra également son engagement aux côtés des organisations internationales et européennes présentes (Centre international de recherche sur le cancer -CIRC-, Interpol, Euronews). Toute nouvelle opportunité d'implantation d'organisation de ce type sera travaillée avec grande attention, à l'image du projet potentiel de relocalisation de l'Agence européenne du médicament.

c) - Faire connaître et aimer Lyon

L'enjeu se situe ici autour de l'image de la ville, sa faculté à se singulariser, se différencier.

La démarche ONLYLYON, initiée par la Métropole avec douze partenaires, est reconnue comme pionnière en Europe. Elle doit continuer d'évoluer pour garder un temps d'avance.

Le travail de notoriété sera mené autour des emblèmes de la ville : la gastronomie, la lumière, les grands événements et le sport.

La Métropole souhaite également renforcer ses actions de promotion et d'attractivité auprès des étudiants étrangers et talents pour qu'ils puissent venir à Lyon lors de séjours touristiques ou pour s'y installer.

Un rapprochement entre l'ADERLY, l'Office du tourisme, l'équipe ONLYLYON et la direction marketing de la Métropole doit permettre une meilleure mutualisation, la réalisation d'économies de fonctionnement et le renforcement de la cohérence des actions et leur meilleure mise en synergie.

4° - La Métropole entraînée

Pour une collectivité comme pour toute entreprise aujourd'hui, les ressorts collaboratifs s'imposent comme les nouveaux leviers de création de valeurs partagées. Plus aucune organisation ne peut prétendre réussir durablement sans une capacité à mobiliser toutes les intelligences, en son sein comme à l'extérieur de son périmètre.

Plus que toute autre, l'action publique d'une collectivité moderne doit se situer résolument dans cette perspective, en conjuguant une vision et des projets structurants lancés et pilotés par ses équipes, d'une part, et une capacité à fédérer et animer des écosystèmes au service de tous les acteurs et de l'intérêt général, d'autre part.

La Métropole de Lyon veut penser son développement économique dans une démarche du "faire ensemble", en incluant tous les acteurs de son territoire, avec une ambition de solidarité et d'intégration.

L'action économique de la Métropole entraînée se développera autour de deux axes :

- penser le développement économique avec les territoires de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes ;
- promouvoir un développement économique solidaire et exemplaire.

a) - Penser le développement économique avec les territoires de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes

Dans la tradition du modèle lyonnais du "faire ensemble", la Métropole souhaite construire sa politique de développement économique avec l'ensemble des partenaires.

Selon les thématiques et les compétences de chacun, la Métropole travaillera dans une démarche collaborative à la construction de stratégies et de plans d'actions opérationnels.

Les différents interlocuteurs seront les suivants :

- Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, pour initier de nouveaux projets et dispositifs en faveur des entreprises et entrepreneurs du territoire à l'échelle de la Métropole ;
- les Communes, pour garantir une adéquation avec les besoins des territoires ;
- le Pôle métropolitain, pour agir sur les sujets devant être traités à cette échelle territoriale tels que la promotion des grands événements, la mise en synergie de grands équipements et projets spécifiques, le schéma d'accueil des activités industrielles et logistiques, etc. ;
- les autres métropoles de la nouvelle région, avec lesquelles la Métropole partage des enjeux et des problématiques communs ;
- la Région qui a toujours été l'interlocuteur naturel de la Métropole pour les politiques de développement économique ;
- l'État, partenaire clé sur des questions de formation, revitalisation, de suivi d'entreprises en difficulté, de soutien aux pôles de compétitivité.

b) - Un développement économique solidaire et exemplaire

Née de la volonté d'associer dans une même collectivité les compétences économiques et sociales, la Métropole a aujourd'hui la responsabilité de générer des opportunités d'activité pour les publics en insertion.

La Métropole de Lyon souhaite trouver dans l'économie sociale et solidaire, l'économie de proximité et l'économie circulaire de nouveaux modes de faire et de nouvelles opportunités de développement et de création d'emplois sur son territoire.

L'économie circulaire est un système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services), augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources tout en diminuant les effets sur l'environnement et en permettant le bien-être des individus. Il s'agit, en quelque sorte, de faire plus et mieux avec moins.

Non seulement l'économie circulaire permet de consolider le tissu industriel et donc de préserver les emplois existants, mais elle est aussi créatrice d'emplois car elle met l'accent sur les services plutôt que sur la vente de produits. En effet, une création d'emplois comprise entre 1,4 et 2,8 millions d'emplois en Europe, et entre 200 000 et 400 000 emplois en France, serait possible sur la base d'une perspective de 17 % de réduction de la consommation des matières premières. L'économie circulaire permet également de redynamiser des secteurs en difficultés, en renforçant les liens avec le consommateur, de la phase d'achat à la fin de vie du produit et, enfin, en créant une image différenciante.

En plus du travail sur l'usine du futur, la Métropole accompagnera des projets, des territoires ou des filières et portera des initiatives dans les domaines suivants :

- l'économie de la fonctionnalité,
- la consommation responsable,
- l'allongement de la durée d'usage,
- le recyclage.

Il sera, par ailleurs, portée une attention particulière à la valorisation de l'agriculture périurbaine et à son articulation avec le développement économique de la Métropole (notamment dans une logique de développement de circuits courts et de son lien avec la promotion de la gastronomie). Enfin, un développement économique soucieux de la préservation de l'environnement sera mené sur le territoire.

IV - La mise en œuvre opérationnelle et le cadre de l'action

Chacune de ces orientations stratégiques se décline, dans le programme proposé, en objectifs opérationnels, illustrés eux-mêmes par des propositions d'actions.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre général de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite "loi MAPTAM", complétée par l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014, qui définit la Métropole comme une collectivité à statut particulier disposant de plein droit d'un large champ de compétences, notamment en matière de développement économique.

Dans ce domaine, et conformément à la loi NOTRe, la Région Auvergne Rhône Alpes élaborera, en concertation avec la Métropole de Lyon, son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui définira les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, de développement de l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre plus spécifique des aides aux entreprises, hors aides à l'immobilier d'entreprise, la Métropole s'inscrit dans le cadre de référence des dispositifs d'aides régionaux.

Pour les aides à l'immobilier d'entreprise, la Métropole dispose d'une compétence exclusive pour "définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur son territoire en matière d'investissement immobilier et de location de terrains ou d'immeubles".

En conséquence, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver les orientations stratégiques proposées pour l'action métropolitaine en matière de développement économique sur la période 2016-2021 ainsi que le programme de développement économique 2016-2021 joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur tendant, au sein de la section "**4.4 - Poursuivre un développement économique soucieux de la préservation de l'environnement**" :

- **à remplacer** : "Concernant les enjeux à venir, l'accent sera mis sur l'éco-rénovation avec le déploiement de la plateforme Ecorenov', dotée d'une enveloppe financière de 30 millions d'euros jusqu'à 2020.

Soutenue par l'ADEME et la Région, cette plateforme, animée par l'Agence Locale de l'Energie, vise à encourager la rénovation thermique du parc privé avec l'octroi d'une subvention de 3 500 euros par logement rénové au niveau BBC et 2 000 euros par logement pour les rénovations volontaires, affichant un gain énergétique de -35 %."

- **par** : "Concernant les enjeux à venir, l'accent sera mis sur l'éco-rénovation, qui est dotée d'une enveloppe financière de 30 millions d'euros jusqu'en 2020 pour le parc privé et le parc social de logements. Le déploiement de la plateforme Ecoréno'v, soutenue par l'ADEME et la Région et animée par l'Agence locale de l'énergie, vise à encourager la rénovation thermique du parc privé avec l'octroi d'une subvention de 3 500 euros par logement rénové au niveau BBC et 2 000 euros par logement pour les rénovations volontaires permettant un gain énergétique de 35 %. L'objectif est de rénover de l'ordre de 10 000 logements sur 5 ans, générant ainsi plus de 200 millions d'euros de travaux. Outre les économies d'énergie générées, la politique métropolitaine apporte un soutien à l'activité économique et à l'emploi dans les nombreuses entreprises de bâtiment du territoire, artisans et PME notamment." ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - les orientations stratégiques proposées pour l'action métropolitaine en matière de développement économique pour la période 2016-2021,
- c) - le programme de développement économique de la Métropole de Lyon 2016-2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.